

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

2 mai 2008

SOMMAIRE

Activtrading S.à r.l.	51938	Hotel Equities Luxembourg S.à r.l.	51984
AIR.CA S.A.	51943	La Société Anonyme Les Oliviers S.A. ...	51947
All About It Sàrl	51983	Lentitia S.A.	51979
All About It Systems S.A.	51982	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	51983
Am Wenkel S.à r.l.	51968	LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l.	51982
Annen SA	51968	LSF5 MHB Investment S.à r.l.	51983
AP Portland 4 S.à r.l.	51952	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l.	51982
AP Portland 5 S.à r.l.	51952	LSF JRPI Investments S.à r.l.	51982
Ardath S.A.	51968	Marenostrom Holding S.A.	51981
Avrigny S.à r.l.	51975	Marina S.A.	51980
Avrigny S.à r.l.	51945	Miros Investment Holding	51953
Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl	51938	Mojito S.A.	51970
C.AAA Invest S.A.	51955	Montepaschi Luxembourg S.A.	51976
Campus Contern S.à r.l.	51980	Nails & Estetica s.à r.l.	51981
Cobex Luxembourg S.à r.l.	51951	ON 25 Société Civile	51950
CTI Systems S.A.	51969	Pack'Us International Enterprises S.A. ...	51972
Dexis Holding	51951	Quintet Invest S.A.	51954
DH New Investment VII S.à r.l.	51945	Riganti Forging S.A.	51979
Farialima S.à r.l.	51961	Schwedeneck Properties S.à r.l.	51973
Finathem Europe	51953	Signifer S.A.	51976
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	51969	SOCHILUX - Société Chimique Luxem- bourgeoise S.A.	51984
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	51970	Spike Press S.A.	51955
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen	51971	Stiraneda Holding S.A.	51968
Galion Luxembourg S.à r.l.	51938	Tanzanite S.à r.l.	51952
GG Europe S.A.	51957	Tina S.C.I.	51956
Gibus Invest S.A.	51953	Unifrax Luxembourg II S.à r.l.	51951
Hollywell Investments Limited S.à r.l.	51979	Weihergewan SA	51954
		World Immo Invest S.A.	51956
		WPP Luxembourg Theta Sàrl	51984

Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 101.877.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008048878/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00285. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Activtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 131.402.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008048879/8353/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00305. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Galion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.628.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteen day of March.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Thryn Holding N ° 4 S.à r. l., a limited liability company Société à Responsabilité Limitée, with registered office at L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, under process of registration with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg, here represented by Mr. Stéphane HEPINEUZE, private employee, residing professionally in L -2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

Title I. Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in any form whatsoever in Luxembourg and in foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind, as well as the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limit of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in it may also give guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in.

In general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Galion Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500,-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25,-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Art. 19. The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

Title IV. Dissolution, liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows by:

Thryn Holding N ^o 4 S.à r.l., prenamed	<u>500 shares</u>
Total shares:	500 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros (2.000.-EUR).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (the Netherlands), with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Thryn Holding N ° 4 S.à r.l., une Société Anonyme, avec siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Stéphane HEPINEUZE, employé privé, avec adresse professionnelle à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Objet, durée, dénomination, siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise sous quelque forme que se soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou de titres de n'importe quel type ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance dans les limites fixées par la loi.

Elle peut prêter des fonds, comprenant le produit de ces emprunts ou émissions, à ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou à toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature ou leur accorder une aide financière ou d'une autre nature.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utile pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Galion Luxembourg S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Thryn Holding N ° 4 S.à r.l., précitée	500 parts
Total parts sociales:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille Euro (EUR 2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hépineuze, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2008. LAC / 2008 / 12650. — Reçu à 0,5 %: soixante-deux euros Cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008048571/202/273.

(080053735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AIR.CA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 85.818.

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AIR.CA S.A.", (la "Société"), une société anonyme, ayant eu son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 85.818, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 750 du 16 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 10 août 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole COÏS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Introduction de la qualité "d'usufruit" et de "nue-propriété" conférée aux actions représentatives du capital souscrit.
- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que la propriété des actions représentatives du capital souscrit pourra être partagée en "usufruit" et "nue-propriété" et que les droits de l'usufruitier et du nu-propiétaire s'exerceront conformément aux statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les alinéas suivants sont à rajouter à la fin de l'article 5 des statuts:

"Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 11, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, F. MIGNON, C. COÏS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 février 2008, Relation: EAC/2008/2495. — Reçu douze Euros (12.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008048680/239/90.

(080053506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

**Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DH New Investment VII S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.857.

In the year two thousand and seven on the thirteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholder of "Avrigny S.à r.l" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 22nd August 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2384 of 23rd October 2007.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 28th September 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 2624 of 16th November 2007.

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares, in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholder of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

3. The agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the issued share capital by an amount of thirty six thousand six hundred euros (€ 36,600) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (€12,500) to forty nine thousand one hundred euros (€49,100) by the issue of one thousand four hundred sixty four (1,464) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

B. To consequentially amend article 5 of the Company as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at EUR 49,100 (forty nine thousand one hundred euros), divided into 1,964 (one thousand nine hundred sixty four) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

After the above has been approved and acknowledged by the meeting, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of thirty six thousand six hundred euros (€ 36,600) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (€12,500) to forty nine thousand one hundred euros (€49,100) by the issue of one thousand four hundred sixty four (1,464) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The subscriber DH French Light Industrial S.à r.l., with registered office at L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal represented by Régis Galiotto, prenamed, pursuant to proxy dated 12th, December 2007, subscribed to the one thousand four hundred sixty four (1,464) new shares for a total subscription price of thirty six thousand six hundred euros (€36,600).

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

Second resolution

The meeting then resolved to amend article 5 so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at EUR 49,100 (forty nine thousand one hundred euros), divided into 1,964 (one thousand nine hundred sixty four) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,700.- Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé de "Avrigny S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par le notaire Joseph Elvinger le 22 août 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2384 du 23 octobre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 septembre 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié dans le Mémorial numéro 2624 du 16 novembre 2007.

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle liste de présence restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et l'associé de la Société a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trente six mille six cents euros (€ 36,600) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12,500) à quarante neuf mille cent euros (€ 49,100) par l'émission de mille quatre cents soixante quatre (1,464) parts sociales nouvelle d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

B. Modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 49,100 (quarante neuf mille cent euros), divisé en 1,964 (mille neuf cents soixante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après que ce qui précède ait été approuvé et constaté par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis à concurrence de trente six mille six cents euros (€ 36,600) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12,500) à quarante neuf mille cent euros (€ 49,100) par l'émission de mille quatre cents soixante quatre (1,464) parts sociales nouvelle d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le souscripteur DH French Light Industrial Sàrl, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration en date du 12 décembre 2007, a souscrit aux mille quatre cents soixante quatre (1,464) parts sociales nouvelles pour un prix de souscription de trente six mille six cents euros (€36,600).

Preuve du paiement à la Société de ces apports en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 49,100 (quarante neuf mille cent euros), divisé en 1,964 (mille neuf cents soixante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à 1.700.- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2007. Relation LAC/2007/41103. — Reçu trois cent soixante-six euros (366,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DECEMBRE 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008048678/211/127.

(080053552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

La Société Anonyme Les Oliviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.783.

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LA SOCIETE ANONYME LES OLIVIERS S.A.", a société anonyme, having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a company previously existing under the laws of the Republic of Panama and the registered office of which has been transferred to Luxembourg, pursuant to a notarial deed on the 20th day of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 812 of April 22nd 2006.

The meeting was opened by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The meeting elected as scrutineer Mr Albert AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1 Suppression of the designation of the nominal value of the shares;

2 Increase of the subscribed capital by an amount of TEN THOUSAND US DOLLARS (10.000.- USD) to bring it from its present amount of FORTY THOUSAND US DOLLARS (40.000.- USD) to FIFTY THOUSAND US DOLLARS (50.000.- USD) without issuing new shares, by payment in cash of an amount of TEN THOUSAND US DOLLARS (10.000.- USD) by the existing shareholders proportionally to their respective participation in the share capital, so that the capital is fixed at FIFTY THOUSAND US DOLLARS (50.000.- USD) represented by FORTY (40) shares without a par value.

3 Conversion of the currency of the subscribed capital from USD into EURO.

After this conversion, the subscribed capital will amount to THIRTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY-THREE EUROS FORTY CENTS EUROS (31.863,40 EUR) represented by forty (40) shares without designation of a nominal value;

4 Conversion of the authorized capital from US DOLLARS into EUROS according to the exchange rate of March 19th, 2008.

5 Subsequent amendment of article 5 of the articles of association;

6 Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to increase the capital by an amount of TEN THOUSAND US DOLLARS (10.000.- USD) to raise it from its present amount of FORTY THOUSAND US DOLLARS (40.000.- USD) to FIFTY THOUSAND US DOLLARS (50.000.- USD) without issuing new shares.

Payment

This increase of capital is paid up in cash by the existing shareholders proportionally to their respective participation in the share capital, so that the amount of TEN THOUSAND US DOLLARS (10.000.- USD) is at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Third resolution

The general meeting decides to convert the share capital of the Company from United States Dollars (USD) into euro (EUR), so that, the share capital of FIFTY THOUSAND US DOLLARS (USD 50.000.-), represented by forty (40) shares without designation is converted at THIRTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY-THREE EUROS FORTY CENTS (31.863,40 EUR) represented by forty (40) shares without designation of a nominal value.

The general meeting decides that the conversion shall take effect on January 1st 2008 for accounting purposes.

Fourth resolution

The general meeting decides to convert the authorized capital from US DOLLARS into EUROS.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the first and second paragraphs of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. (first and second paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED SIXTY-THREE EUROS FORTY CENTS (31.863,40 EUR) represented by forty (40) shares without a par value.

The authorised capital is fixed at THREE HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EIGHTY-THREE EUROS ZERO ONE CENTS (318.583,01 EUR) represented by five hundred (500) shares without a par value."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at 6.364,36.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred euros (1.100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA SOCIETE ANONYME LES OLIVIERS S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, une société existant avant sous le régime légal du Panama et dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte notarié en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 du 22 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant DIX MILLE US DOLLARS (10.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE MILLE US DOLLARS (40.000.- USD) à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- USD) sans émission d'actions nouvelles, par paiement en espèces d'un montant de DIX MILLE US DOLLARS (10.000.- USD) par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société.

3. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de DOLLARS DES ETATS UNIS (USD) en EUROS.

Après cette conversion, le capital social a un montant de TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS QUARANTE CENTS (31.863,40 EUR) représenté par QUARANTE (40) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Conversion du capital autorisé de US DOLLARS en EUROS.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de DIX MILLE US DOLLARS (10.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE MILLE US DOLLARS (40.000.- USD) à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- USD) sans émission d'actions nouvelles.

Libération

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par versement en espèces d'un montant de DIX MILLE US DOLLARS (10.000.- USD) par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, de sorte que

la somme de DIX MILLE US DOLLARS (10.000.- USD) se trouve à la libre disposition, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de DOLLARS DES ETATS UNIS (USD) en EUROS, de sorte que le capital de CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- USD) représenté par QUARANTE (40) actions sans désignation de valeur nominale, est converti à TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS QUARANTE CENTS (31.863,40 EUR) représenté par QUARANTE (40) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée générale décide que ladite conversion prend effet en date du 1^{er} janvier 2008 pour des raisons comptables.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital autorisé de la société de US DOLLARS en EUROS.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier et deuxième alinéa).** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS QUARANTE CENTS (31.863,40 EUR) représenté par QUARANTE (40) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois euros zéro un cent (318.583,01 EUR) représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et évalué à 6.372,68 euros.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, A. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2008, LAC/2008/12394. — Reçu trente-et-un euros quatre-vingt-six cents à 0,5%: 31,86.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008048681/220/166.

(080053239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

ON 25 Société Civile.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart.

R.C.S. Luxembourg E 357.

—
EXTRAIT

Les associés, réunis en assemblée générale le 21 mars 2008, ont pris la décision de transférer avec effet immédiat le siège social du 9, place Dargent L-1413 Luxembourg au 2, Am Steffesgaart L-5222 Sandweiler, et de modifier en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est fixé à L-5222 Sandweiler, 2, Am Steffesgaart.»

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour ON 25 SOCIETE CIVILE

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008048912/323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.770.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 mars 2008

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer:

* Monsieur Gregor Klaedtke, né le 10 janvier 1965 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de Gérant et ce avec effet immédiat et durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Pour extrait analytique conforme

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048890/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Unifrax Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.116.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.276.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 16 mars 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 16 mars 2007, UNIFRAX I LLC a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 44,660 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, transférées à Unifrax Luxembourg I S. à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008048891/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Dexis Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.684.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 153 du 9 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

DEXIS HOLDING, Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008048884/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00943. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.278.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 25 mars 2008

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Bradford Caswell de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Mark Haddad ayant son adresse professionnelle au Branscome Crest, 3A Tregunter Path, Hong Kong en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2008048892/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AP Portland 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 13.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 74.496.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 6 décembre 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 6 décembre 2007, Apollo Portland Holding S.à r.l. a transféré son unique part sociale détenue dans la Société à AP Portland LP, une société ayant désormais son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008048905/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AP Portland 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 13.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 74.497.

—
Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la société du 6 décembre 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts sociales daté du 6 décembre 2007, Apollo Portland Holding S.à r.l. a transféré son unique part sociale détenue dans la Société à AP Portland LP, une société ayant désormais son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008048906/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Miros Investment Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.638.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 223 du 23 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

MIROS INVESTMENT HOLDING, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008048883/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00951. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.126.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 21 septembre 2007

En date du 21 Septembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008048911/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Gibus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.802.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de:

1. transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, à la fonction d'administrateur-délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, et ont décidé d'élire ce dernier en tant que Président du Conseil d'administration.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

GIBUS INVEST S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048925/5710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Quintet Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.608.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachi et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

QUINTET INVEST S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048923/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Weihergewan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 80.998.

—
Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration qui se sont tenues à Contern le 19 mars 2008 que:

- Madame Godelieve BUYL et Monsieur Nicolas VAN SCHAP ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

En remplacement des administrateurs sortants ont été nommés jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012:

1) Mark McLAUGHLIN, né le 09/05/1974 à Leeds (GB) demeurant Frederik Roekestraat 123 à NL-1076 EE Amsterdam,

2) Campus Contern SàRL (RCS Luxembourg B 135839) avec siège social au 3-7, rue Goell à L-5326 Contern, dont le représentant permanent est Monsieur Marc DIVER.

- Monsieur Mark McLAUGHLIN a également été nommé administrateur délégué

-La société EASY SàRL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

- En remplacement du Commissaire démissionnaire a été nommée jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009: La société PricewaterhouseCoopers SàRL (RCS Luxembourg B 65477) avec siège social sis 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008048978/607/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

C.AAA Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.537.

—
Résolution écrite de l'administrateur unique prise à Luxembourg en date du 17 mars 2008

En date du 17 mars 2008, Monsieur François Georges, en sa qualité d'administrateur unique de la société, a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Edouard Georges, Commissaire aux comptes de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

C.AAA INVEST S.A.

François Georges

Administrateur unique

Référence de publication: 2008048932/5710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Spike Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.599.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

SPIKE PRESS S.A.

François Georges

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008048933/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02520. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

World Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.758.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle des administrateurs de la Société (Monsieur François Georges, administrateur délégué, Monsieur Ahmed Mechachti et Monsieur Edouard Georges) ainsi que du commissaire aux comptes (Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi), est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

WORLD IMMO INVEST S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008048934/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Tina S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg E 2.820.

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Nathalie LAMOTTE, gérante de sociétés, née à Cherbourg (France), le 07 mars 1965, demeurant à F-57100 Manom, 16A, rue d'Alger Maison Rouge;

2.- Monsieur Didier HUSSON, agent de production, né à Thionville (France), le 02 avril 1962, demeurant à F-57100 Manom, 16A, rue d'Alger Maison Rouge.

3.- La société à responsabilité limitée ACIOR LUXEMBOURG S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.851, ici représentée par Madame Nathalie LAMOTTE, prénommée, agissant en sa qualité de gérante.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière TINA S.C.I. avec siège social à L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 2.820

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 mai 2002, publié au Mémorial C, numéro 1087 du 16 juillet 2002,

dont le capital social est de VINGT-QUATRE MILLE EUROS (€ 24.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (€ 240,-) chacune.

Le capital social est réparti comme suit:

1.- Madame Nathalie LAMOTTE, préqualifiée, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Didier HUSSON, préqualifié, vingt parts sociales	20
3.- La société ACIOR LUXEMBOURG S.à r.l., préqualifiée, quarante parts sociales	40
Total cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Dans l'acte de constitution mentionné ci-avant, le nom de l'associé sub 3 était indiqué de façon éronné comme étant Acior S. à r.l.

2. La société à responsabilité limitée ACIOR LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Nathalie LAMOTTE, prénommée, agissant en sa qualité de gérante, déclare céder ses quarante (40) parts sociales à Madame Nathalie LAMOTTE, prénommée, ici présente, ce acceptant au prix de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-).

Ce montant est à virer au compte de ACIOR LUXEMBOURG S. à r.l., numéro IBAN: FR76 1470 7001 0100 8217 0763 513, pour le 15 avril 2008 au plus tard.

Intervient aux présentes Monsieur Didier HUSSON, préqualifié, lequel accepte cette cession.

Madame Nathalie LAMOTTE, prénommée, gérante de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital est réparti comme suit:

1.- Madame Nathalie LAMOTTE, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Didier HUSSON, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total cent parts sociales	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le premier (1^{er}) article des statuts relatif à l'objet social de la société est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'administration ou la gestion d'un ou plusieurs immeubles locatifs.

Elle pourra se porter caution à titre personnel et réel pour ses associés et pour des sociétés dans lesquelles les associés détiennent la majorité du capital.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à environ SEPT MILLE EUROS (€ 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lamotte, Husson, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/4018. — Reçu cinq mille cinq cent vingt euros 92.000 € à 5% = 4.600 € + 2/10 = 920 € = 5 . 520 €.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008049702/219/65.

(080054184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

GG Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 137.643.

— STATUTS

L'an deux mil huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GRUPPO GERMANI S.R.L., société de droit italien, avec siège social à Interporto di Nola Lotto C/2, 1/6, I - 80035 Nola (NA), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Naples sous le numéro 04088251212,

ici représentée par Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es-qualités qu'il agit restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "GG EUROPE S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances (i) par la signature du président du conseil d'administration conjointement avec la signature d'un autre administrateur, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iv) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (v) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante GRUPPO GERMANI S.R.L, préqualifiée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur **Ciro TATTO**, expert-comptable, demeurant Via Cosenza, 301, Castellammare Stabia (NA) (Italie), né le 26 juillet 1970 à Castellammare Stabia (NA) (Italie);

- Monsieur **Vincent THILL**, employé privé, né le 04 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; et

- Monsieur **Salvatore DESIDERIO**, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration: Monsieur **Ciro TATTO**, prénommé.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: **Fiduciaire Mevea S.à r.l.**, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262

5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil onze.

6. Le mandat du commissaire aux comptes sera de une aimée et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil neuf

7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008, LAC / 2008/ 11451. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008049676/202/197.

(080054087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Farialima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 38.429,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 137.022.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. Napier Brown Holdings Limited, a company established and organized under the laws of Great Britain, having its registered office at International House, 1 St. Katharine's Way, London E1W 1XB, England, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 00200917, hereinafter referred to as "Shareholder I"; hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

2. Gordon Morrison, born on 20 March 1951 in Dingwall, residing at Carldane Court Bromley Lane Much Hadham Hertfordshire, SG10 6HU, United Kingdom, Mary Scott Morrison, born on 9 October 1951 in Greenock, residing at Carldane Court Bromley Lane Much Hadham Hertfordshire SG10 6HU, United Kingdom, and William Paul Harriman, born on 11 September 1946, residing at 8-10 New Fetter Lane London EC4A 1RS, United Kingdom, as trustees of the Gordon Morrison 2002 Life Interest Settlement, a trust dated 13 May 2002 and established under the laws of England and Wales, hereinafter referred to as "Shareholder II";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

3. Monteagle Barlow Trust, a company established and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 4th Floor Clarebell House, 5-6 Cork Street London W1S 3NX, United Kingdom, registered with the Companies Register of the United Kingdom under number 02320279; hereinafter referred to as "Shareholder III";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

The entities listed under items 1 to 3 here-above are hereinafter referred to as the "Shareholders".

4. Robert Grant Sloss, a British national born in London on 17 December 1968, with business address at Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, hereinafter referred to as "Robert Sloss";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

5. James Edward Morse, British national born in Swansea on 25 October 1971, with business address at SB Bonsucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP, hereinafter referred to as "James Morse";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

6. Timothy Spencer Barlow, a British national born in Carshalton on 20 December 1967, with residence at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW, hereinafter referred to as "Timothy Barlow";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

7. James Stephen Rees, a British national born in Sutton on 13 November 1970, with residence at Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY, hereinafter referred to as "James Rees";

hereby represented by Ms. Carmen Rodriguez, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February 2008;

The persons listed under items 4 to 7 here-above are hereinafter referred to as the "Subscribers of Special Preferred Shares".

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing Shareholders declare that they hold the entire share capital of Farialima S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 February 2008 (the "Company"). The Company is in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés and its Articles of Incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the increase of the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand four hundred twenty nine pounds sterling (GBP 26,429) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to thirty-eight thousand four hundred twenty-nine pounds sterling (GBP 38,429);

2. To approve the issue of twenty-six thousand four hundred twenty-nine (26,429) new shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each so as to raise the number of shares from twelve thousand shares to thirty-eight thousand four hundred twenty nine (38,429) shares;

3. To convert one hundred (100) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into one hundred (100) special preferred shares of the Company (the "Special Preferred Shares");

4. To convert thirty-eight thousand three hundred twenty-nine (38,329) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into thirty-eight thousand three hundred twenty-nine (38,329) ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares");

5. To accept the subscription of twenty five (25) Special Preferred Shares by Robert Sloss by a contribution in cash equal to twenty five pounds sterling (GBP 25);

6. To accept the subscription of twenty five (25) Special Preferred Shares by James Morse by a contribution in cash equal to twenty five pounds sterling (GBP 25);

7. To accept the subscription of twenty five (25) Special Preferred Shares by Timothy Barlow by a contribution in cash equal to twenty five pounds sterling (GBP 25);

8. To accept the subscription of twenty five (25) Special Preferred Shares by James Rees by a contribution in cash equal to twenty five pounds sterling (GBP 25);

9. To accept the subscription of eleven thousand seven hundred two (11,702) Ordinary Shares by Napier Brown Holdings Limited by a contribution in cash equal to eleven thousand seven hundred two pounds sterling (GBP 11,702);

10. To accept the subscription of eleven thousand seven hundred two (11,702) Ordinary Shares by Gordon Morrison 2002 Life Interest Settlement by a contribution in cash equal to eleven thousand seven hundred two pounds sterling (GBP 11,702);

11. To accept the subscription of two thousand nine hundred twenty-five (2,925) Ordinary Shares by Monteagle Barlow Trust by a contribution in cash equal to two thousand nine hundred twenty-five pounds sterling (GBP 2,925);

12. To amend article 5 of the Company's articles of incorporation regarding the share capital of the Company, so as to reflect the decisions taken under items 1 to 11 above;

13. To amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 11 above;

14. To restate the Company's Articles of Incorporation;

15. Miscellaneous.

After that, the Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of twenty-six thousand four hundred twenty-nine pounds sterling (GBP 26,429) so as to raise it from its present amount of twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000) to thirty-eight thousand four hundred twenty-nine pounds sterling (GBP 38,429).

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue twenty-six thousand four hundred twenty-nine (26,429) new shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each so as to raise the number of shares from twelve thousand shares to thirty-eight thousand four hundred twenty-nine (38,429) shares.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to convert one hundred (100) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into one hundred (100) Special Preferred Shares of the Company (the "Special Preferred Shares").

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to convert thirty-eight thousand three hundred twenty-nine (38,329) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each into thirty-eight thousand three hundred twenty-nine (38,329) ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares").

Subscriptions/payments

I. Thereupon, now appears Ms. Carmen Rodriguez, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given on 22 February 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the Subscribers of Special Preferred Shares, as follows:

1. In the name and on behalf of Robert Grant Sloss, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);
2. In the name and on behalf of James Morse, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25);
3. In the name and on behalf of Timothy Barlow, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25); and
4. In the name and on behalf of James Rees, to twenty-five (25) Special Preferred Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to twenty-five pounds sterling (GBP 25).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of GBP 100, proof of which is given to the undersigned Notary who expressly records this statement.

II. Thereupon, now appeared Ms. Carmen Rodriguez, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of the proxies given on 22 February 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the Shareholders, as follows:

5. In the name and on behalf of Shareholder I, to eleven thousand seven hundred two (11,702) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to eleven thousand seven hundred two pounds sterling (GBP 11,702);
6. In the name and on behalf of Shareholder II, to eleven thousand seven hundred two (11,702) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to eleven thousand seven hundred two pounds sterling (GBP 11,702);
7. In the name and on behalf of Shareholder III, to two thousand nine hundred twenty-five (2,925) Ordinary Shares, all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each by a contribution in cash equal to two thousand nine hundred twenty five pounds sterling (GBP 2,925).

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of GBP 26,329 proof of which is given to the undersigned Notary who expressly records this statement.

Thereupon, the Shareholders, prenamed, hereby expressly waived any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here-above and resolved to accept the subscriptions and payments of the newly issued shares as described above.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders of the Company RESOLVED to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at thirty-eight thousand four hundred twenty-nine pounds sterling (GBP 38,429) divided into one hundred (100) Special Preferred Shares (individually, a "Special Preferred Share" and collectively, the "Special Preferred Shares") and thirty-eight thousand three hundred twenty-nine (38,329) ordinary shares (individually, a "Ordinary Share" and collectively, the "Ordinary Shares"), all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a pro rata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

The Shareholders of the Company RESOLVED to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Ordinary Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each Special Preferred Share entitles its owner to promote rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company and several persons on 22 February 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law. The Company shall proceed to the repurchase and/ or the redemption of its own shares within the limits set by the Law and subject to the subscription and shareholders' agreement entered into by the Company on 22 February 2008.

The shareholders of the Company may at any time create any additional class of shares of the Company, including the rights attached thereto, upon resolution taken in accordance with the Law."

There being no further business, the general meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the Notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six février,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Napier Brown Holdings Limited, une société établie et constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à International House, 1 St. Katharine's Way, London E1W 1XB, England, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 00200917, référés ci-après comme l'"Associé I";

ici représentée par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

2. Gordon Morrison, né le 20 mars 1951 à Dingwall, résidant à Carldane Court Bromley Lane Much Hadham Hertfordshire, SG10 6HU, Royaume-Uni, Mary Scott Morisson, née le 9 octobre 1951 à Greenock, résidant à Carldane Court Bromley Lane Much Hadham Hertfordshire SG10 6HU, Royaume-Uni, et William Paul Harrimann, né le 11 septembre 1946, résidant au 8-10 New Fetter Lane London EC4A 1RS, Royaume-Uni, comme trustees de Gordon Morrison 2002 Life Interest Settlement, un trust créé le 13 Mai 2002 et établi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles référé ci-après comme l'"Associé II";

ici représentée par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

3. Monteagle Barlow Trust, une société établie et constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 4th Floor Clarebell House, 5-6 Cork Street London W1S 3NX, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 02320279, référés ci-après comme l'"Associé III";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

Les entités listées ci-dessus sous les points 1 et 3 sont référées ci-après comme les "Associés".

4. Robert Grant Sloss, un citoyen britannique, né à Londres le 17 décembre 1968, avec adresse professionnelle à Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, référé ci-après comme "Robert Sloss";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

5. James Edward Morse, un citoyen britannique, né à Swansea le 25 octobre 1971, avec adresse professionnelle à SB Bonsucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor, av. Cidade Jardim, 400, Jardins, Sao Paulo/SP, référé ci-après comme "James Morse"; ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

6. Timothy Spencer Barlow, un citoyen britannique, né à Carshalton le 20 décembre 1967, avec adresse professionnelle à with business address at the Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney Oxfordshire, OX29 9UW, référé ci-après comme "Timothy Barlow";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

7. James Stephen Rees, un citoyen britannique, né à Carshalton le 13 novembre 1970, avec adresse professionnelle à Sunshine Cottage, Lodsworth, Petworth, West Sussex, GU28 9BY, référé ci-après comme "James Rees";

ici représenté par Ms. Carmen Rodriguez, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2008;

Les personnes listées ci-dessus sous les points 4 à 7 sont référées ci-après comme les "Souscripteurs de Parts sociales préférentielles spéciales"

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les Associés comparants déclarent être les seuls associés de Fariailima S.à r.l., une "société à responsabilité limitée" constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte passé par devant le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, constituée le 20 février 2008 (la "Société"). La Société est en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés et son acte constitutif n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Les Associés comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 26.429) pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à trente-huit mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 38.429);

2. Approuver l'émission de vingt-six mille quatre cent vingt-neuf (26.429) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune pour porter le nombre de parts sociales de douze mille parts sociales à trente-huit mille quatre cent vingt-neuf (38.429) parts sociales;

3. Conversion de cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cent (100) parts sociales préférentielles spéciales de la Société (les "Parts sociales préférentielles spéciales");

4. Conversion de trente-huit mille trois cent vingt-neuf (38.329) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en trente-huit mille trois cent vingt-neuf (38.329) parts sociales ordinaires de la Société (les "Parts sociales ordinaires");

5. Acceptation de la souscription de Robert Sloss de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

6. Acceptation de la souscription de James Morse de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

7. Acceptation de la souscription de Timothy Barlow de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

8. Acceptation de la souscription de James Rees de vingt-cinq (25) parts sociales préférentielles spéciales par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

9. Acceptation de la souscription de Napier Brown Holdings Limited de onze mille sept cent deux (11.702) Parts ordinaires par un apport en numéraire de onze mille sept cent deux Livres Sterling (GBP 11.702);

10. Acceptation de la souscription de Gordon Morrison 2002 Life Interest Settlement de onze mille sept cent deux (11.702) Parts ordinaires par un apport en numéraire de onze mille sept cent deux Livres Sterling (GBP 11.702);

11. Acceptation de la souscription de Monteagle Barlow Trust de deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) Parts ordinaires par un apport en numéraire de deux mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 2.925).

12. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 11) ci-dessus;

13. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 11) ci-dessus;

14. Refonte des statuts de la Société;

15. Divers.

Après cela, les Associés, représentés, comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 26.429) pour le porter de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) à trente-huit mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 38.429);

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre vingt-six mille quatre cent vingt-neuf (26.429) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune pour porter le nombre de parts sociales de douze mille (12.000) parts sociales à trente-huit mille quatre cent vingt-neuf (38.429) parts sociales;

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de convertir cent (100) parts sociales de la Société d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en cent (100) Parts sociales préférentielles spéciales de la Société (les "Parts sociales préférentielles spéciales");

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de convertir trente-huit mille trois cents vingt-neuf parts sociales (38.329) de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune en trente-huit mille trois cents vingt-neuf (38.329) Parts sociales ordinaires de la société (les "Parts sociales ordinaires").

Souscription/paiements

I. Ensuite comparaît Ms. Carmen Rodriguez, prémentionné, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu de procurations données le 22 février 2008:

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de chacun des Souscripteurs de Parts sociales préférentielles spéciales, comme suit:

1. au nom et pour le compte de Robert Sloss à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

2. au nom et pour le compte de James Morse à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

3. au nom et pour le compte de Timothy Barlow à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

4. au nom et pour le compte de James Rees à vingt-cinq (25) Parts sociales préférentielles spéciales, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire égal à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25);

Le comparant déclare et tous les participants de l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts nouvellement émises de la Société ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de cent Livres Sterling (GBP 100), dont la preuve est donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

II Ensuite comparaît Ms. Carmen Rodriguez, prémentionné, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé, en vertu de procurations données le 22 février 2008:

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de chacun des Associés, comme suit:

5. au nom et pour le compte de l'Associé I à onze mille sept cent deux (11.702) Parts ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire de onze mille sept cent deux Livres Sterling (GBP 11.702);

6. au nom et pour le compte de l'Associé II à onze mille sept cent deux (11.702) Parts ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire de onze mille sept cent deux Livres Sterling (GBP 11.702);

7. au nom et pour le compte de l'Associé III à deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) Parts ordinaires, avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par un apport en numéraire de deux mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 2.925); Le comparant déclare et tous les participants de l'assemblée générale reconnaissent que les parts nouvellement émises de la Société ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à sa disposition la somme totale de vingt-six mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 26.329), dont la preuve est donnée au notaire soussigné qui a expressément enregistré cette déclaration.

Ensuite les Associés, prémentionnés, renoncent expressément par la présente à tout droit de souscription préférentiel concernant les parts sociales nouvellement émises et approuvent la souscription décrite ci-dessus et décident d'accepter les souscriptions et les paiements des parts nouvellement émises tels que décrits ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-huit mille quatre cent vingt-neuf Livres Sterling (GBP 38.429) représenté par cent (100) Parts sociales préférentielles spéciales (individuellement une "Part sociale préférentielle

spéciale", et collectivement les "Parts sociales préférentielles spéciales") et trente-huit mille trois cent vingt-neuf (38.329) Parts sociales ordinaires (individuellement une "Part sociale ordinaire" et collectivement les "Parts sociales ordinaires") ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de primes d'émission peut être établi auquel sera transférée toute prime d'émission payée pour toute part sociale en plus de sa valeur comptable. La somme du compte de primes d'émission peut être utilisée pour le paiement de toutes les parts sociales que la société pourra racheter en proportion des parts de ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour être distribuée aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale."

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés de la Société DECIDENT de modifier l'article 6 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:';

" **Art. 6. Parts sociales.** Chaque Part sociale ordinaire confère à son propriétaire des droits égaux aux bénéficiaires et aux actifs de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés.

Chaque Part sociale préférentielle spéciale confère à son propriétaire des avantages aux bénéficiaires et aux actifs de la Société tel que décrits dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société le 22 février 2008, et d'un vote à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale entraîne implicitement l'acceptation de l'acte constitutif de la Société et des décisions de l'associé unique ou, si le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires des parts sociales doivent être représentés à l'égard de la Société par un mandataire commun, désigné parmi eux ou non.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société a un associé unique. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Le transfert des parts sociales doit être prouvé par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Un tel transfert n'est pas opposable à la Société et aux tiers à moins qu'il ne soit dûment notifié à la Société ou accepté par la Société, selon les prescriptions de l'article 1690 du Code civil.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales selon les dispositions de la Loi. La Société pourra procéder au rachat et/ou au remboursement de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et conformément au contrat de souscription et d'associés conclu par la Société le 22 février 2008.

Les associés de la Société peuvent à n'importe quel moment créer des classes d'actions additionnelles de la Société, ainsi que les droits afférents par des décisions prises dans le respect de la Loi."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euro.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RODRIGUEZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/8870. — Reçu cent soixante-quinze euros et trente-cinq cents (175,35 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049571/211/372.

(080054277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Annen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, route de Schorenshof.
R.C.S. Luxembourg B 104.689.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport de gestion, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008049307/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07615. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Stiraneda Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.799.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049300/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08775. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Am Wenkel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 99.085.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049276/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.221.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 31 mars 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ARDATH S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008049068/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

CTI Systems S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9779 Lentzweiler, 12, op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 94.647.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux le 03 avril 2008.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2008049090/238/12.

(080053738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 2004

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	01/01/2004	38560,82
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	01/01/2004	5677,85
avoir compte CCP	01/01/2004	5655,31
avoir total	01/01/2004	49893,98

RECETTES ET DEPENSES 2004

N°	libellé	date	recettes	dépenses
1	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	22/01/2004	7,96	
2	Intérêts dépôt à terme 12 mois Dexia-BIL	12/02/2004	808,81	
3	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	23/02/2004	7,99	
4	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	23/03/2004	7,70	
5	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	23/04/2004	7,61	
6	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	24/05/2004	7,98	
7	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	24/06/2004	7,78	
8	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	26/07/2004	8,31	
9	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	26/08/2004	7,85	
10	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	27/09/2004	8,12	
11	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	27/10/2004	7,87	
12	Don Jean Wagner	08/11/2004	45,00	
13	Don Jean Wagner	09/11/2004	525,00	
14	Don Jean Wagner	10/11/2004	80,00	
15	Don Jean Wagner	11/11/2004	332,00	
16	Don Jean Wagner	12/11/2004	75,00	
17	Don Jean Wagner	15/11/2004	25,00	
18	Don Jean Wagner	16/11/2004	50,00	
19	Don Jean Wagner	22/11/2004	15,00	
20	Don Jean Wagner	23/11/2004	75,00	
21	Don Jean Wagner	25/11/2004	55,00	
22	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	29/11/2004	8,46	
23	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	29/12/2004	8,08	
	total recettes 2004		2181,52	
	total dépenses 2004			0,00
	bénéfice 2004		2181,52	
	libellé	date	somme	
	avoir total	01/01/2004	49893,98	

bénéfice 2004	2181,52
avoir total	31/12/2004 52075,50

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	31/12/2004	39369,63
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	31/12/2004	5773,56
avoir compte CCP	31/12/2004	6932,31
avoir total	31/12/2004	52075,50

Vérifié, le 20.04.2005.

Signatures.

Référence de publication: 2008049326/801064/53.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00207. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Mojito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3426 Dudelange, 12, rue Nic Bodry.

R.C.S. Luxembourg B 102.810.

Le bilan du 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2008049309/1801/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07619. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 2003

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	01/01/2003	37361,52
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	01/01/2003	5563,27
avoir compte CCP	01/01/2003	5405,31
avoir total	01/01/2003	48330,10

RECETTES ET DEPENSES 2003

N°	libellé	date	recettes	dépenses
1	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	09/01/2003	12,20	
2	Intérêts dépôt à terme 12 mois Dexia-BIL	12/02/2003	1199,30	
3	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	13/02/2003	11,23	
4	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	13/03/2003	11,02	
5	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	14/04/2003	10,66	
6	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	14/05/2003	10,01	
7	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	16/06/2003	10,65	
8	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	16/07/2003	7,99	
9	Don Pierre Kraus	16/07/2003	250,00	
10	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	18/08/2003	8,48	
11	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	18/09/2003	7,87	
12	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	20/10/2003	8,45	
13	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	20/11/2003	7,84	
14	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia-BIL	22/12/2003	8,18	

total recettes 2003	1563,88	
total dépenses 2003		0,00
bénéfice 2003	1563,88	
libellé	date	somme
avoir total	01/01/2003	48330,10
bénéfice 2003		1563,88
avoir total	31/12/2003	49893,98
ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia/BIL	31/12/2003	38560,82
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	31/12/2003	5677,85
avoir compte CCP	31/12/2003	5655,31
avoir total	31/12/2003	49893,98

Vérifié, le 28.04.2004.

Signatures.

Référence de publication: 2008049327/801064/44.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00203. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salenty.

R.C.S. Luxembourg G 171.

—
RAPPORT DE CAISSE 2006

ventilation des comptes	date	Euros
avoir compte à terme 12 mois Dexia	01/01/2006	40051,54
avoir compte à terme 1 mois Dexia	01/01/2006	7965,93
avoir compte courant Dexia	01/01/2006	0,00
avoir compte CCP	01/01/2006	8182,01
avoir total	01/01/2006	56199,48

RECETTES ET DEPENSES 2006

N°	libellé	date	recettes	dépenses
1	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/01/2006	14,41	
2	Intérêts dépôt à terme 12 mois Dexia	14/02/2006	749,97	
3	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	28/02/2006	14,17	
4	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	14/03/2006	73,44	
5	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/03/2006	15,26	
6	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	18/04/2006	91,88	
7	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	28/04/2006	14,95	
8	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	18/05/2006	81,59	
9	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/05/2006	17,19	
10	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	19/06/2006	85,19	
11	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	30/06/2006	16,82	
12	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	19/07/2006	90,15	
13	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	31/07/2006	17,80	
14	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	21/08/2006	98,20	
15	Frais de compte CCP	23/08/2006		0,30
16	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	24/08/2006	14,75	
17	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	21/09/2006	29,76	
18	Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	21/09/2006	98,48	
19	Avance Pompier Ettelbruck pour salaire	03/10/2006	1503,42	
20	Salaire septembre Mme Charrière	05/10/2006		1304,47

21 Frais de compte CCP	05/10/2006		0,30
22 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	23/10/2006	149,35	
23 Fonds de Solidarité remboursement septembre	31/10/2006	1688,49	
24 Salaire octobre Mme Charrière	07/11/2006		1304,47
25 Frais de compte CCP	07/11/2006		0,30
26 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	23/11/2006	141,74	
27 Sécurité Sociale cotisation 09+10/2006	24/11/2006		717,40
28 Salaire novembre Mme Charrière	30/11/2006		1304,47
29 Fonds de Solidarité remboursement octobre	30/11/2006	1688,49	
30 Intérêts dépôt à terme 1 mois Dexia	27/12/2006	165,20	
31 Salaire décembre Mme Charrière	28/12/2006		1333,51
32 Impôt salaire 2006	28/12/2006		105,40
total recettes 2006		6860,70	
total dépenses 2006			6070,62
excédent 2006		790,08	
libellé	date	somme	
avoir total	01/01/2006	56199,48	
excédent 2006			790,08
avoir total	31/12/2006	56989,56	
ventilation des comptes	date	Euros	
avoir compte à terme 1 mois Dexia/BIL	31/12/2006	54997,77	
avoir compte CCP	31/12/2006	1991,79	
avoir total	31/12/2006	56989,56	

Vérifié, le 22.01. 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008049337/801064/62.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00211. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pack'Us International Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.772.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Serkhio ERNANDES, administrateur de société, demeurant au 4-1-29 ul. Marshala Biryuzova, Moscou (Russie),

ici représenté par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "PACK'US INTERNATIONAL ENTERPRISES S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.772, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 29 janvier 2002 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 15 mai 2002, sous le numéro 739 et page 35436 (ci-après: "la Société").

Que les statuts de la Société n'ont jamais subi des modifications depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "PACK'US INTERNATIONAL ENTREPRISES S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent (3'100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les deux (2) certificats d'actions au porteur portant chacun sur 1'550 actions et représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2008. Relation: EAC/2008/4495. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008049622/239/55.

(080054424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Schwedeneck Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.137.

In the year two thousand eight, on the seventh day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Alternative Property Income Venture S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B.124.359)

here represented by Mrs Tina STÄRKER, employee, residing professionally in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, by virtue of a proxy given under private seal on March 6th 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Schwedeneck Properties S.à r.l. having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131.137

incorporated under the name of EAVF Artemis 4 S.à r.l. by a deed of the undersigned notary on August 16th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2243 of October 9th, 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred fifty three thousand four hundred fifty euro (EUR 153,450.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to an amount of one hundred sixty five thousand nine hundred and fifty euro (EUR 165,950.-) by the creation and issuing of six thousand one hundred thirty eight (6,138) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), with a total share premium in a total amount one million three hundred eighty one thousand and fifty euro (EUR 1,381,050.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a conversion of a claim which the Subscriber has against the Company (the «Contribution»).

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of one million five hundred thirty four thousand five hundred euro (EUR 1,534,500.-)

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a report has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued (the "Report").

That Report dated March 6th 2008 will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred sixty five thousand nine hundred and fifty euro (EUR 165,950.-) divided into six thousand six hundred thirty eight (6,638) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 10,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Alternative Property Income Venture S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B.124.359)

ici représentée par Madame Tina STÄRKER, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 6 mars 2008, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Schwedeneck Properties S.à r.l. avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131.137

constituée sous le nom de EAVF Artemis 4 S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2243 du 9 octobre 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante euros (153.450,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (165.950,- EUR) par la création et l'émission de six mille cent trente-huit (6.138) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de un million trois cent quatre-vingt-un mille cinquante euros (1.381.050,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de un million cinq cent trente-quatre mille cinq cents euros (1.534.500,-EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un rapport a été établi par le gérant de la Société, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrits et évalué (le «Rapport»).

Ce Rapport daté du 6 mars 2008 restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (165.950,- EUR) divisé en six mille six cent trente-huit (6.638) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 10.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. STÄRKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008. Relation: LAC/2008/10328. - Reçu € 7.727,50,- (sept mille six cent soixante-douze Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008049602/206/117.

(080053991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.857.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50061 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008049082/211/12.

(080053553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Montepaschi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.832.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2008

1. Monsieur Romeo CELLA, né le 18 février 1954 à San Isidro (Italie), demeurant à F-75006 Paris, 2, rue Tournon, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Monsieur Mauro RUSCA, né le 31 mai 1965 à Savona (Italie), demeurant à B-1050 Ixelles, 40/3 e, rue Dautzenberg, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. La société à responsabilité limitée KPMG Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 103590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Montepaschi Luxembourg S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049064/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signifer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 137.659.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit irlandais TUBICEN LIMITED, ayant son siège social au 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Mande), inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 450567,

ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SIGNIFER S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

En cas de démission d'un administrateur il sera procédé au renouvellement de tout le conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les trois cent trente (330) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société de droit irlandais TUBICEN LIMITED, préqualifiée, et libérées intégralement moyennant apport de l'universalité de ses actifs et passifs à la nouvelle société anonyme SIGNIFER S.A..

Cet apport est évalué à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) et fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l., L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la partie souscrite en nature des 330 actions de valeur nominale EUR 100 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de SIGNIFER S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Luxembourg, le 27 mars 2008."

Ledit rapport, signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros, compte tenu du fait qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport de la totalité du patrimoine d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Riccardo Alberto ZANON, administrateur de sociétés, né à Lütisburg (Suisse), le 7 mai 1955, demeurant professionnellement à CH-6902 Lugano, Riva Caccia 1/A (Suisse).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INDEPENDANT S.à r.l, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.323.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008 Relation GRE/2008/1524. — Reçu douze euros.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008049683/231/146.

(080054422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Lentitia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 96.537.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, Administrateur de la Société, est la suivante: 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour avis conforme et sincère, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

LENTITIA S.A.

François Georges / Romain Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049058/5710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02208. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Hollywell Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.508.

EXTRAIT

La société prend note du changement de nom de son associé unique de Sudeten Investments Limited en HLYWL Investments Limited, intervenu en date du 27 mars 2006, suivant une décision de ses propres associés conformément à ses propres statuts et lois en vigueur aux Iles Vierges Britanniques.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un Mandataire, Avocat à la cour

Référence de publication: 2008049053/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01819. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, le commissaire «Certifica Luxembourg Sàrl», est désormais domicilié au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

1. La cooptation de Monsieur Bruno BEERNAERTS aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et ratifiée, suite aux résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2003.

2. Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Diulio BENIGNA, dont le mandat d'administrateur n'a pas été renouvelé, Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), de nationalité belge, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

3. Est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS;

- Monsieur Patrick MOINET;

- Monsieur Bruno BEERNAERTS.

4. Monsieur Bruno BEERNAERTS est réélu au poste d'administrateur-délégué pour la même durée.

5. Est réélue Commissaire, pour la même période, la société Certifica Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008049055/6312/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Il résulte des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés et de la réunion du Conseil de Gérance qui se sont tenues le 6 mars 2008 à Contern que:

1) la société MAZARS S.A. a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes; en remplacement du commissaire démissionnaire a été nommée la société PricewaterhouseCoopers SàRL avec siège social sis 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 65.477.

Son mandat expirera avec la tenue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011.

2) Le siège social la société a été transféré avec effet au 1^{er} mars 2008 au:

3-7, rue Goell à L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008049052/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.770.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2008

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 31.03.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *MARINA S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008049065/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Nails & Estetica s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1462 Luxembourg, 14, Eicherfeld.

R.C.S. Luxembourg B 125.201.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue le 18 mars 2008 à Luxembourg

Résolutions

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rui DUARTE DE ABREU en tant que gérant de la société.
- L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège à l'intérieur de la commune de 25C, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg au 14, Eicherfeld - L-1462 Luxembourg.

2) Suite à une cession de part, dûment notifiée à la société, le capital social est souscrit comme suit:

	Parts sociales
Madame Anabela ROLO MARQUES, employée privée, née le 29 août 1968 à Campo Grande (Portugal), demeurant à L-8125 BRIDEL, 6, rue des Carrières	50
Monsieur Antonio NUNES TRAVESSA, maître coiffeur, né le 31 janvier 1967 à Salvaterra de Magos (Por- tugal), demeurant à L-8125 Bridel, 6, rue des Carrières	50
Total:	100

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

NAILS & ESTETICA S.à r.l.
Antonio NUNES TRAVESSA
Associé-gérant

Référence de publication: 2008049056/8516/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Marenostrom Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.392.

Der Domizilierungsvertrag zwischen der Gesellschaft und dem Sitzgeber Fiduciaire EUROLUX, société anonyme, 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, ist mit Wirkung zum 1. April 2008 gekündigt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire EUROLUX, société anonyme
Unterschrift

Référence de publication: 2008049050/607/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.066.625,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049044/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LSF JRPI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 856.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.121.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049042/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

All About It Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 103.655.

Der Verwaltungsrat der All About It Systems S.A., L-6688 Mertert, vertreten durch den Verwaltungsratsvorsitzenden Herr Clemens PERZ, D-54317 Riveris

beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes (Anschriftenänderung) ab dem 01.03.2006 von 16, rue du Parc, L-6684 Mertert

nach

1, Port de Mertert, L-6688 Mertert.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

L-6688 Mertert, den 01.03.2006.

Clemens PERZ.

Référence de publication: 2008049035/2951/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.615.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.876.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049031/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02598. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

All About It Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 85.355.

Die Gesellschafter der All About It S.à r.l., L-6688 Mertert

Herrn Clemens PERZ, D-54317 Riveris

sowie

Herrn Wolfgang KNILL, D-54294 Trier

vertreten durch den Geschäftsführer Herr Clemens PERZ

fassen folgenden Gesellschafterbeschluss:

Der Gesellschaftssitz (Anschriftenänderung) wird ab dem 01.03.2006 von 16, rue du Parc, L-6684 Mertert nach

1, Port de Mertert, L-6688 Mertert verlegt.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

L-6688 Mertert, den 01.03.2006.

Clemens PERZ.

Référence de publication: 2008049034/2951/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07922. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 975.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.492.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 19 mars 2008, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049032/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02601. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

LSF5 Hayate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.733.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Par résolution signée en date du 19 mars 2008, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société du 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049030/5499/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02597. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.055.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 27 mars 2008

En date du 27 mars 2008, l'Associé Unique de Hotel Equities Luxembourg Sàrl («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Mattia Danese en qualité de gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet au 21 mars 2008 et pour une durée indéterminée;
- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- De transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Doeke van der Molen, gérant de la société, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008049024/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008049078/5770/12.

(080053149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

SOCHILUX - Société Chimique Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 9.603.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SOCHILUX, Société Chimique Luxembourgeoise S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 21, bvd du Prince Henri et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9603 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008048918/323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.
